

Annonces légales et judiciaires

Par arrêté ministériel du 16 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, le tarif annuel est fixé à 1,91 euro le mm colonne. Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

CADUCEE VECTEUR PERFORMANCE

Société par actions simplifiée au capital de 3 920 euros Siège social : 1 rue Élie Chabert 26300 CHATUZANGE-LE-GOUBET 753 053 354 RCS ROMANS

Transfert du siège social

Le 01/03/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 6 rue Sellenick 67000 STRASBOURG à compter de ce jour. Radiation au RCS de ROMANS. Nouvelle immatriculation au RCS de STRASBOURG.

CUSTOM'INVEST : SAS au capital de 1000 €. Siège social Chez Partenaires et Commerces, 26000 Valence. 793 375 801 RCS de Romans-sur-Isère. L'AGE du 03/03/2020 a nommé en qualité de président Mme MICHAUD-GROSSENOIT Justine Marie, demeurant 201 Allée des Ondines, 07500 Guilherand-Granges en remplacement de M. MICHAUD-GROSSENOIT Boris Va de k. Mme MICHAUD-GROSSENOIT Justine Marie quitte donc ses fonctions de directrice générale à compter du 03/03/2020. Modification au RCS de Romans-sur-Isère.

Avis

Le 27/04/2020 il a été constitué une société civile dénommée FOURRIER ; capital 1 200 € ; durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Romans ; siège social 240 Impasse Bron, Les Millous 26390 Tersanne ; objet principal : l'acquisition, la prise de participation et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, parts sociales, droits sociaux, titres de créance ; l'acquisition, l'administration, l'exploitation d'immeubles, de droits réels immobiliers, de valeurs mobilières de sociétés à prépondérance immobilières; Cogérants : M. Erwan FOURRIER et Mme Caroline FOURRIER née CREVEN (demeurants ensembles 15 Rue de l'Aéroport 68730 Blotzheim). Transmission des parts : libre entre les associés fondateurs ; pour les tiers, soumise à agrément des associés à la majorité des ¾ des voix des associés présents ou représentés. La Gérance.

TRANSPORTS MICKAËL ACHARD

Décisions du 31 mars 2020 de la Société « TRANSPORTS MICKAËL ACHARD », SARL au capital de 19.000 € ayant son siège social à SAINT LAURENT EN ROYANS (26190) 155, Route de la ZA des Hautes Serres - 849.790.712 RCS ROMANS : augmentation du capital social d'une somme de 5.000 € pour le porter de 24.000 € à 29.000 €. Le nouveau capital est désormais fixé à la somme de 29.000 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

**SO.J.V.S. - Société d'Avocats
Me Blandine DUMONTET**
69220 - BELLEVILLE SUR SAONE

EARL «AGERON»
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Siège social : Les Belles 26190 - ORIOL EN ROYANS
Société civile au capital de 113.550 Euros 400 332 847 RCS ROMANS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} avril 2020, les associés ont décidé la transformation de l'EARL AGERON en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) « DES BELLES », agréé le 28 novembre 2019 sous le n° 26-950, dont le siège social est 140 Impasse des Clots 26190 ORIOL EN ROYANS, et qui est immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS.

Pour avis et mention, la gérance.



APPEL À CANDIDATURES - SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L 143-3 et R 142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocision, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

XA 26 20 0063 PV : superficie totale : 16 ha 88 a 84 ca dont 1 a 20 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : ROCHEGUDE (64 a 05 ca) C- 78. SUZE-LA-ROUSSE (16 ha 24 a 79 ca) AD- 52- 153[13]- 155[14] AE- 13(A)- 13(B) AK- 42- 43 AK- 112 AK- 255(J)- 255(K)- 256 AL- 193- 194- 204 AN- 34- 35 AO- 4 AP- 301- 308- 309- 330 AT- 21- 22 BD- 38 BD- 106 BE- 34- 50- 52- 55- 60 BH- 32 BH- 160- 163- 170- 176- 191[165] BK- 79- 218- 219, 226.
Zone : ROCHEGUDE : A SUZE-LA-ROUSSE : SD
Fonds libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes. Elles devront déposer leur candidature par écrit au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **25/05/2020** à :
Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85, rue de la forêt BP 150 - 26905 VALENCE Cedex 09
Passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération.

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Romans du 25 janvier 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : MAP RESEAUX 3D. Siège social : 3 avenue Emile Zola, 26100 ROMANS SUR ISERE. Objet social : topographie, étude de réseaux, ingénierie foncière. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social 1 000 euros. Gérance : Mouhand BOUSEKINE demeurant 18 côte des masses 26100 Romans & Ilyasse CHEURFI demeurant 6 rue de Bretagne 69330 MEYZIEU.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Romans. Pour avis, la Gérance

EARL DE CHAUFFONDE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au Capital de 54 729.20 Euros
Siège social : Chez M. Jacques CHIROUZE Quartier Chauffondes 26400 CREST RCS ROMANS 383 158 631

Suivant délibérations du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 31 mars 2020 avec effet au même jour, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Madame Anne-Marie CHIROUZE demeurant Quartier Chauffondes 26400 CREST, a été nommé liquidateur, et le siège social a été désigné comme siège de la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Romans.

Le liquidateur

LA SECURITE INCENDIE

SARL au capital de 3000 €
Siège social : CHEMIN DES ESPRATS, ZA DU MEYROL, 26200 Montélimar 790 625 024 RCS de Romans-sur-Isère

L'AGE du 31/10/2019 a nommé en qualité de co-gérant M. AGIER Nicolas, demeurant 40, impasse des Lilas, 26780 Malataverne, à compter du 31/10/2019.

Modification au RCS de Romans-sur-Isère.

Journal L'Agriculture Drômoise

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES RURALES ET AGRICOLES SARL des Editions de L'Agriculture Drômoise au capital de 91 418,48 € créée le 21/07/76, durée 50 ans - RC Romans B 307.711.507

SIÈGE SOCIAL

145 avenue Georges Brassens - CS 30418 26500 Bourg-lès-Valence cedex

Tél. 04.27.24.01.70
contact@agriculture-dromoise.fr
www.agriculture-dromoise.fr

N° commission paritaire : 0924 T 85792

ISSN 1262-2583 (papier) ISSN 2610-7317 (en ligne)

Membre du SNPAR. Mise en page au journal. Dépot légal à parution. Principaux associés : Chambre d'Agriculture - CRCA - Groupama Méditerranée

Journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires du département de la Drôme

ADMINISTRATION - RÉDACTION

Co-gérants : Jean-Pierre Royannez - Damien Colin Directeur de la publication : Jean-Pierre Royannez Directeur de la rédaction : Christophe Ledoux

PUBLICITÉ LOCALE

AGRI RHÔNE-ALPES BOURGOGNE 23, rue Jean Baldassini - 69364 Lyon cedex 7

Tél. 04.72.72.49.07 - 07.71.91.72.09

jchossion@arbpub.fr

PUBLICITÉ NATIONALE

REUSSIR Antoine Defert 4-14 rue Ferrus CS 41442

75683 PARIS Cedex 14

Tél. 01 49 84 03 30 - pub@reussir.fr

ABONNEMENT

Offre 1 an + 50 n° du journal + version numérique

+ suppléments : 114 €

Offre 2 ans + 100 n° du journal + version numérique

+ suppléments : 210 €

Offre 50 n° du journal + version numérique

+ suppléments + 1 revue technique : 155 €

Prix au numéro : 2,80 €

IMPRESSION

Imprimerie de l'Avesnois - 1 rue Pierre Charpy 59440 Avesnes-sur-Helpe

Origine du papier : France/Norvège

Taux de fibres recyclées : minimum 60 %

Certification : papier produit à partir de fibres IFCGD (Issues de forêts certifiées gérées durablement)

Eutrophisation : Ptot 0,022

1 Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle). Toute copie doit avoir l'accord du Centre français de droit de copie (CFC) 20, rue des grands Augustins 75006 Paris - Tel 01 44 07 47 70.

Chronique juridique

DROIT SOCIAL / Les entreprises ont la possibilité de proposer à leurs salariés des chèques cadeaux, exonérés de charges sociales. Quelles sont les conditions à respecter afin de bénéficier de cette tolérance ministérielle ?

Les chèques cadeaux, un avantage sans cotisation

Toutes les entreprises sont concernées par l'exonération de charges sociales sur les chèques cadeaux, quelle que soit leur taille. Toutefois, dès lors que l'entreprise dépasse 50 salariés avec la présence d'un comité social économique (CSE), la mise en place des chèques cadeaux n'est plus exonérée de charges sociales. L'attribution des chèques cadeaux dépendra de la décision du CSE. En dessous de 50 salariés, c'est à l'employeur de décider de l'attribution des chèques cadeaux.

Pour quel montant ?

Afin d'être exonéré de cotisations sociales, le montant global des chèques cadeaux attribué à un salarié au cours d'une année civile ne doit pas dépasser 5 % du PMSS (plafond mensuel de la sécurité sociale), soit 171,40 euros en 2020. Si ce seuil est dépassé sur l'année civile, les différents bons cadeaux pourront être exonérés de charges sociales si et seulement si, pour chaque événement ayant donné lieu à l'attribution de chèques cadeaux, les trois conditions suivantes sont remplies :

- l'attribution du chèque cadeau doit être en lien avec des événements précis énoncés ci-dessus ;
 - les bénéficiaires doivent être concernés par l'événement ;
 - l'utilisation des chèques cadeaux doit être en lien avec l'événement pour lequel il a été attribué.
- Le plafond permettant l'exonération s'applique dans ce cas par événement et par année civile. Les bons d'achat sont donc cumulables, par événement, s'ils respectent le seuil de 5 % du plafond mensuel ainsi que les trois conditions susmentionnées.

A noter, si ces trois conditions ne sont pas simultanément remplies, le bon d'achat sera soumis aux cotisations de sécurité sociale pour son montant global, c'est-à-dire en totalité et dès le premier euro.

Nature du chèque cadeau

Le chèque cadeau doit mentionner son utilisation, c'est-à-dire la nature du bien qu'il permet d'acheter, ainsi que le(s) rayon(s) d'un grand magasin ou encore le nom de magasin(s) spécialisé(s) pour les bons multi-enseignes.

Le service juridique social de la FDSEA 26, Manon Dussert

NOUVEAU

PUBLIEZ VOS ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES EN LIGNE SUR
legales.agriculture-dromoise.fr

simplicité rapidité sécurité confidentialité

ou toujours par mail en direct

legales@agriculture-dromoise.fr



CONTACT 04 27 24 01 70